

---

**CHAMBRE HYPERBARE**

---

**6650**

---

**LISTE DES VALEURS UNITAIRES**

---

**PRÉAMBULE****1. Définition de l'unité de mesure**

La valeur unitaire représente le temps moyen d'utilisation de salle par le personnel technique pour exécuter une fois, une procédure de traitement. La valeur unitaire a été établie en tenant compte des activités suivantes :

- Préparation de la salle et du matériel nécessaire;
- Évaluation et explication à l'utilisateur;
- Installation de l'utilisateur;
- Exécution de la procédure;
- Surveillance et assistance à l'utilisateur;
- Remise en état de la salle après exécution de la procédure;
- Contrôle de la qualité.

**2. Définition de la procédure de traitement**

La procédure de traitement équivaut à l'administration d'un traitement d'oxygénothérapie hyperbare en caisson monoplace ou multiplace à un usager par un opérateur de caisson. Ce traitement comprend l'installation et la désinstallation de l'utilisateur dans le caisson, la compression, une période d'exposition à la pression et à l'oxygène puis une décompression.

**3. Informations sur la compilation des unités de travail**

Le temps moyen correspond à un nombre d'unités techniques provinciales (UTP). Chaque unité équivaut à une minute de temps continu.

La compilation des valeurs unitaires est conditionnelle à l'imputation des heures de travail du personnel technique et des salaires dans le centre d'activités (c/a) « chambre hyperbare ». L'unité de mesure est une donnée compilée dans le but de fournir une indication des activités de la chambre hyperbare et non de toutes les activités du c/a. Elle permet au gestionnaire d'examiner le niveau d'activités génératrices d'unités, soit dans le temps, soit par rapport à l'ensemble des activités du personnel imputées au c/a.

Étant donné que certaines activités ne sont pas comprises dans les activités génératrices d'UTP, le ratio nombre d'unités techniques (excluant les UTP achetées) par heure travaillée doit être inférieur à 60.

---

**CHAMBRE HYPERBARE**

---

**6650**

---

**LISTE DES VALEURS UNITAIRES**

---

**4. Situations précises :****4.1 Groupe d'utilisateurs**

Lorsque les activités sont dispensées à un groupe d'utilisateurs par un même intervenant, l'enregistrement se fait en répartissant également le total d'unités de service entre les utilisateurs du groupe. Par exemple, dans le cas d'une séance de groupe d'une heure à laquelle six utilisateurs assistent, on doit enregistrer 10 unités de service pour chaque utilisateur. Les unités de temps ne peuvent dépasser le temps consacré aux utilisateurs. Il en est de même lorsque les utilisateurs occupent des caissons différents.

**4.2 Utilisateur traité par plus d'un intervenant**

Si un utilisateur est traité simultanément par deux ou trois intervenants du service avec des attributions différentes, chacun des intervenants enregistre des unités qui correspondent aux services dispensés.

Dans le cas où il y aurait plusieurs traitements (ou plongées) pour un même utilisateur dans une même journée, il est important de compiler les unités de chaque traitement.

Les valeurs unitaires n'incluent pas :

- Le temps de déplacement;
- Fonctions administratives générales : gestion du personnel, secrétariat, etc.;
- Développement des ressources humaines : mise à jour, perfectionnement, etc.;
- Périodes d'attente;
- Rédaction d'un rapport par un médecin.

Lorsque l'on fait plusieurs tentatives avant de réussir une procédure, on ne doit compter néanmoins qu'une seule procédure.

**4.2 Procédures d'inhalothérapie**

Cette liste comprend quelques procédures d'inhalothérapie, réalisées par le personnel dont le salaire est imputé à ce c/a 6650. Dans les autres cas, les coûts de l'inhalothérapeute doivent être imputés au c/a 6350 – Inhalothérapie.

**5. Unité de compte :**

À moins d'avis contraire, dans cette colonne ou dans la description de la procédure, l'unité de compte est l'utilisateur.

---

**CHAMBRE HYPERBARE**

---

**6650**

---

**LISTE DES VALEURS UNITAIRES**

---

**6. Légende des notes :**

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ajoutés ou modifiés afin d'effectuer la formation des employés et les mises à jour des fichiers nécessaires.

**A** : Ajout d'une nouvelle procédure

**M** : Un ou plusieurs éléments suivants :

- Modification du libellé ou du code de la procédure;
- Transfert de la procédure d'un sous-centre d'activités à un autre;
- Augmentation ou diminution de la valeur unitaire.

**Trait dans la marge**

Donne une indication des modifications apportées sur la page.

**Date en bas de page**

Correspond au jour d'entrée en vigueur des dernières modifications sur cette page. Ces dates peuvent être antérieures à l'exercice financier en cours s'il n'y a pas eu de modifications subséquentes. En résumé, il faut retenir qu'une annexe en vigueur peut comporter des dates différentes ainsi que l'indication des modifications ou des ajouts ayant été effectués pour l'année indiquée dans le bas de la page.

**CHAMBRE HYPERBARE****6650****LISTE DES VALEURS UNITAIRES****Mise à jour du 1<sup>er</sup> avril 2014 :**

**Vu le nombre de changements apportés à cette annexe, il n'y a pas de tableau descriptif présenté. Vous trouverez ci-dessous un exemple de modification.**

Code	Note	Libellé/Description	Valeur	Page
	M	Ajout dans la description : « ou trois » <b>4.2</b> Si un usager est traité simultanément par <b>deux ou trois</b> intervenants du service avec des attributions différentes, chacun des intervenants enregistre des unités qui correspondent aux services dispensés.		2
2420	M	Ajouter dans la description « pour monoplace » qui deviendra : Traitement d'OHB pour autres pathologies pour monoplace exclusivement	130	6
2430	A	Ajouter dans la description « pour multiplace (deux sas) exclusivement » qui deviendra : Traitement d'OHB pour autres pathologies pour multiplace (deux sas) exclusivement <sup>(2)</sup>	130	6
2440	A	Ajouter dans la description « pour multiplace (trois sas) exclusivement » qui deviendra : Traitement d'OHB pour autres pathologies pour multiplace (trois sas) exclusivement <sup>(3)</sup>	130	6
		Ajout d'une note de bas de page : <sup>(1)</sup> (deux sas) Chambre hyperbare avec deux compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante.		6
		Ajout d'une note de bas de page : <sup>(2)</sup> (trois sas) Chambre hyperbare avec trois compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante.		6

**Mise à jour ultérieure :**

Pour tout ajout, modification ou question touchant la liste des valeurs unitaires, veuillez communiquer avec :

rapfin@msss.gouv.qc.ca  
 Direction des normes et des pratiques de gestion réseau  
 Ministère de la Santé et des Services sociaux  
 Édifice Catherine-De Longpré  
 1075, chemin Sainte-Foy, 5<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1S 2M1  
 Téléphone : 418 266-5940  
 Télécopieur : 418 266-5958

## CHAMBRE HYPERBARE

6650

## LISTE DES VALEURS UNITAIRES

Code	Note	Description	Valeur	Unité de compte
		<b>MISE EN OPÉRATION</b>		
2100		Caisson monoplace	30	Une fois par jour
2105		Caisson multiplace (deux sas) <sup>(1) (2)</sup>	60	Une fois par jour
2106		Caisson multiplace (trois sas) <sup>(1) (3)</sup>	80	Une fois par jour
		<b>DÉSINFECTION SUPPLÉMENTAIRE</b>		
2110		Caisson monoplace et équipement	30	
2115		Caisson multiplace et équipement (deux sas) <sup>(1) (2)</sup>	60	
2116		Caisson multiplace et équipement (trois sas) <sup>(1) (3)</sup>	80	
		<b>ÉVALUATION PtcO<sub>2</sub></b> <b>(MESURE DE PRESSION TRANSCUTANÉE D'O<sub>2</sub>)</b> <i>Incluant l'installation d'électrodes et le changement de membrane</i>		
2200		2 sites au pourtour de la plaie ou un site de référence et un à deux sites au pourtour de la plaie	60	
2210		1 site de référence et trois à cinq sites au pourtour de la plaie	120	
2215		Mesure de la perfusion sanguine avec laser Doppler	10	
		<b>PRÉPARATION ET EXPLICATION À L'USAGER</b>		
2220		Visite en urgence <i>Ne jamais utiliser en même temps que le code 2221</i>	20	
2221		Enseignement à l'utilisateur des règles de sécurité et exigences en hyperbare pour les traitements électifs <i>Ne jamais utiliser en même temps que le code 2220</i>	30	
2225		Chaque visite subséquente	5	
2230		Installation et désinstallation - ECG	30	
2240		Glycémie pré et post traitement	10	
2245		Gaz capillaire (Évaluation – Carboxyhémoglobine)	15	

(1) Sas : zone munie de deux portes étanches permettant le passage entre deux milieux différents, en maintenant ceux-ci isolés l'un de l'autre. (ex. : air et eau, air à des pressions différentes)

(2) (2 sas) Chambre hyperbare avec 2 compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante.

(3) (3 sas) Chambre hyperbare avec 3 compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante.

## CHAMBRE HYPERBARE

6650

## LISTE DES VALEURS UNITAIRES

Code	Note	Description	Valeur	Unité de compte
		<b>ADMINISTRATION DE BRONCHODILATATEUR</b>		
2310	M	Nébulisation	15	
2320		Aérosol – doseur (un ou plusieurs médicaments avec ou sans enseignement)	8	
2330		Instillation pour usager non ventilée	10	
		<b>TRAITEMENT D'OXYGÉNOTHÉRAPIE HYPERBARE (OHB)</b>		
2400		Traitement d'OHB pour accidents de décompression	300	
2420	M	Traitement d'OHB pour autres pathologies <i>pour monoplace exclusivement</i>	130	
2430	A	Traitement d'OHB pour autres pathologies <i>pour multiplace (deux sas) exclusivement</i> <sup>(2)</sup>	130	
2440	A	Traitement d'OHB pour autres pathologies <i>pour multiplace (trois sas) exclusivement</i> <sup>(3)</sup>	130	
2450		Traitement d'OHB pour embolie gazeuse	330	
2460		Prolongation de traitement	25	
2470		Délai de pressurisation (oreilles ou sinus)	10	
2471		Délai pour protocole de dépressurisation	10	
		<b>SOINS À L'USAGER</b> <i>Incluant avant ou après</i> <sup>(1)</sup> <i>le traitement</i>		
2505		Transfert de l'usager sur la civière	10	
2510		Installation d'une électrode de PtcO <sub>2</sub> pour usager intubé	10	
2520		Vérification du respirateur avant traitement <i>Incluant le montage, le démontage et la vérification</i>	25	
2525		Assistance intubation	22	
2530		Fixation de tubes (routine de soins)	16	
2535		Succion	9	
2540 <sup>(1)</sup>		Ballonnets TET (remplacement de l'air ou de l'eau)	6	
2545 <sup>(1)</sup>		Support ventilatoire <i>Équivalent au temps total du traitement hyperbare, y compris la prolongation</i>	Temps standard prévu aux codes de traitement 2400, 2420, 2450 et 2460	
2546		Changement d'un respirateur hyperbare à un respirateur conventionnel pour retourner l'usager aux soins intensifs <i>Toujours utiliser avec le code 2545</i>	10	

<sup>(1)</sup> Lorsqu'indiqué, certains codes peuvent être utilisés pour des soins aux clients pendant (per) le traitement.

<sup>(2)</sup> (2 sas) Chambre hyperbare avec 2 compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante.

<sup>(3)</sup> (3 sas) Chambre hyperbare avec 3 compartiments pouvant être pressurisés de façon indépendante

## CHAMBRE HYPERBARE

6650

## LISTE DES VALEURS UNITAIRES

Code	Note	Description	Valeur	Unité de compte
2550	M	Auscultation avec une note au dossier	6	
2555	M	Signes vitaux (Pression, température, saturation) pour l'usager instable. Maximum. une fois / traitement	20	Maximum une fois par traitement
2560		Installation de contentions préventives	5	
2565	M	Installation d'une voie veineuse avec un site d'injection	10	
2570	M	Montage complet d'une ligne ou d'un soluté	15	Par pénétrateur
2575	M	Saliner ou hépariner les voies veineuses	3	
2580		Vérification – ligne artérielle	3	
2582		Vérification – ligne veineuse	3	
2583		Prise de sang (PV)	7	
2585 <sup>(1)</sup>		Prélèvement artériel (sur ligne artérielle)	10	
2587 <sup>(1)</sup>	M	Administration de médicament	5	Par administration
2589 <sup>(1)</sup>		Protocole de sédation sur usager intubé	5	
2590 <sup>(1)</sup>		Myringotomie d'urgence (assistance au médecin à la chambre hyperbare)	15	
2595	M	Changement de pansements <b>lors de PtcO<sub>2</sub></b>	15	
2596	A	Désinstallation et installation de VAC ou PICO <sup>(2)</sup> déjà en place lorsque la thérapie doit être cessée durant le traitement <b>hyperbare</b> en caisson <b>monoplace</b>	10	
2597	A	Mise en place du pansement VAC ou PICO <sup>(2)</sup> comprend le nettoyage de la plaie, utilisation ou non de la mousse, pose d'un champ adhésif étanche et installation du VAC ou PICO <sup>(2)</sup>	45	

<sup>(1)</sup> Lorsqu'indiqué, certains codes peuvent être utilisés pour des soins aux clients **pendant (per)** le traitement.

<sup>(2)</sup> V.A.C. Vacuum Assisted Closure et PICO sont des marques de commerce  
PICO : Système de traitement des plaies par pression négative à usage unique.  
VAC : TPPN : Traitement de plaies par pression négative.

## CHAMBRE HYPERBARE

6650

## LISTE DES VALEURS UNITAIRES

Code	Note	Description	Valeur	Unité de compte
2600		Changer les interfaces du monitoring pour les signes vitaux	10	
2650		Connexion des drains intra-thoraciques au système de succion hyperbare	8	
2651	A	Installation d'une canule artérielle pour un usager à l'arrivée à ce c/a (6650) avant le traitement hyperbare	30	
2652	A	Installation d'une voie centrale pour un usager à l'arrivée à ce c/a (6650) avant le traitement hyperbare	30	
2653	A	Test de vision hebdomadaire <i>Avant le traitement hyperbare</i>	10	une fois par semaine
2654	A	Prise de photos médicales <i>(coder maximum une fois)</i>	10	Maximum une fois
2655	A	Changement de pansement pour plaie à un membre inférieur pour plaies ulcéreuses <i>Ne jamais utiliser avec le code 2656</i>	30	
2656	A	Changement de pansement pour plaie à deux membres inférieurs pour plaies ulcéreuses <i>Ne jamais utiliser avec le code 2655</i>	40	
2657	A	Débridement plaie chirurgicale	10	
2700		Réanimation cardiorespiratoire (incluant toutes les manœuvres – présence constante du personnel de hyperbare <i>Ne jamais utiliser un autre code en même temps que celui-ci</i>	Temps réel de réanimation	